

L'AVENIR DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Que deviendrons-nous demain ? Quel sera notre rôle dans la société comme dans l'économie ? Quel avenir pour les bureaux de petite ou moyenne taille ? Quel devenir en Belgique quelle que soit la région ou la ville ?

Vous êtes tous concernés par ces questions !

Pour tenter d'y répondre, participez à la conférence sur l'avenir de la profession d'avocat

Quand ? Les 20 et 21 février 2014

Où ? À Liège

Qui ? Tous les avocats, les magistrats, les juristes d'entreprise, les notaires et les réviseurs sont conviés. Le public privilégié est constitué des plus jeunes confrères, les plus concernés par cet avenir.

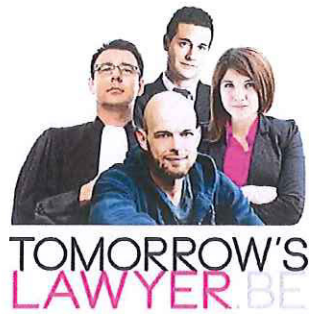
Le prix ? 85,00 € (au lieu du prix de base de 150,00 €)

Nous vous accueillons et nous vous attendons déjà :

sur le site et le blog : www.tomorrowlawyer.be

sur les réseaux sociaux :





Un constat

Notre profession subit des changements structurels qui modifient l'offre des services auprès des clients. La prestation juridique est devenue un produit de pure consommation. La concurrence entre les avocats comme avec d'autres professions est intense. Les nouvelles technologies rendent la profession diffuse. L'idéologie libérale, la globalisation et la marchandisation engendrent des mutations dans l'exercice de la profession. L'individualisme est triomphant.

Une étude

Des spécialistes (sociologue, anthropologue et économiste et philosophe du droit) s'interrogent sur l'avenir de la profession. Nous les invitons.

Des barreaux étrangers ont entamé une démarche prospective sur l'avenir professionnel. Nous les invitons.

Ensemble, tentons de comprendre les promesses et les écueils de notre avenir !

Parlez-en autour de vous, diffusez l'information, venez nombreux.

Notre avenir nous concerne tous.

www.tomorrowlawyer.be

